

# FICHE DE DOTATION D'UNE PREMIERE LICENCE DANS LE CLUB

**H.C.A – 8 Place Paul Gillet 59158 Mortagne du Nord**

Le : \_\_\_\_\_

Fait à Mortagne du Nord en deux (2) exemplaires

Je soussigné(e)

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de licence : \_\_\_\_\_

Ci-après nommé(e) le(la) Licencié(e)

Le(la) Licencié(e) reconnaît avoir perçu une dotation de tenue du club comprenant un maillot, un short et une paire de chaussettes, éléments ci-après nommés ensemble l'« Equipement »

Le(la) Licencié(e) reconnaît que cet Equipement reste la propriété du Club HCA.

Le(la) Licencié(e) reconnaît qu'il doit veiller à la bonne utilisation et à l'entretien de cet Equipement.

Toute dégradation comme toute perte sera facturée au(à la) Licencié(e) selon les modalités suivantes :

- Perte ou dégradation la première année

Le(la) Licencié(e) doit rembourser intégralement l'élément :

- Maillot : 34 euros
- Short : 10 euros
- Chaussettes : 6 euros
- Pantalon gardien : 20 euros

*Première année : Total tenue complète joueur : 50 euros – Total tenue complète gardien : 60 euros*

- Perte ou dégradation la deuxième année

Le(la) Licencié(e) doit rembourser intégralement l'élément :

- Maillot : 24 euros
- Short : 7 euros
- Chaussettes : 4 euros
- Pantalon gardien : 14 euros

*Deuxième année : Total tenue complète joueur : 35 euros – Total tenue complète gardien : 45 euros*

*A préciser que si la dégradation d'un élément intervenait lors d'une rencontre compétitive ou amicale, le club HCA prendrait alors à sa charge le coût de l'élément.*

**Signature du (de la) Licencié(e)**

**Le président du Club**

